Nouvelles priorités de la CCE : passer à l'action

Présentation à l'intention du Comité consultatif public mixte

Le 27 octobre 2004

Dix ans de réalisations

- **La CCE a dix ans.**
- **Elle compte à son actif plusieurs réalisations dignes de mention, par exemple :**

  le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC);

  le rapport *À l'heure des comptes;*

  la stratégie relative à la biodiversité.

- **Nous devons maintenant nous préparer à relever les défis de la prochaine décennie et trouver des façons d'optimiser les résultats des initiatives qui seront lancées.**

La mission de la CCE

L'énoncé de *<u>mission</u>* actuel de la CCE définit toujours bien notre rôle et notre raison d'être :

« La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis. »

Le CEDAA et d'autres intervenants recommandent certains changements

- **Le Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (le CEDAA) ainsi que d'autres intervenants recommandent que la CCE se dote d'un programme de travail plus ciblé et axé sur les objectifs.**
- **La CCE a mis en branle un processus de planification visant à déterminer à quels égards et de quelle façon elle peut exercer une influence déterminante.**
- **Il en a résulté un programme de travail quinquennal plus ciblé et centré sur les résultats.**
- **La participation du public est essentielle : quelle devrait être l'orientation de la CCE pour les cinq prochaines années? Quels sont vos points de vue sur les questions abordées jusqu'à maintenant?**

La Déclaration de Puebla définit notre vision …

Signée en juin 2004, cette déclaration établit la *vision* de la CCE, selon laquelle cette dernière :

… joue une rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et les autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et à ce que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées;

… tient lieu de tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial;

… veut être connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques des trois pays.

… et établit trois nouvelles priorités

Voici les trois priorités établies relativement au programme de coopération :

- **l'information nécessaire à la prise de décisions;**
- **le renforcement des capacités;**
- **l'environnement et le commerce.**

Les Parties précisent maintenant les buts, les objectifs et les résultats à atteindre pour chacune de ces priorités.

Priorité 1 :
Information nécessaire à la prise de décisions

***But* proposé :**

Trouver, intégrer et diffuser des renseignements fiables et utiles sur les sujets de préoccupation communs liés à la gestion, aux tendances et aux progrès dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, et favoriser la production de tels renseignements afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.

***Objectifs* proposés :**

1. Assurer la capacité du Secrétariat de la CCE et des Parties à utiliser et à fournir, à tous les secteurs de la société, l 'information nécessaire pour comprendre les enjeux communs liés à l 'environnement en Amérique du Nord. {**renforcement des capacités**}

Priorité 1 : Information (suite)

***Objectifs* proposés** :

2. Élaborer et mettre en place les éléments liés à la conception de systèmes d'un cadre nord-américain relatif à l'environnement, à l'information et aux connaissances et permettant de définir et d'intégrer, de façon cohérente et compatible, les spécifications relatives aux données et les systèmes de gestion de l'information. {**conception de systèmes**}
3. Déterminer, obtenir et tenir à jour l'information nécessaire pour décrire l'état de l'environnement en Amérique du Nord, définir les tendances et les nouveaux enjeux, et orienter les décisions visant les intérêts communs des Parties sur le plan environnemental. {**contenu du cadre**}
4. Faire en sorte que l'information découlant de ce cadre soit disponible et facilement accessible pour les citoyens et les gouvernements des trois pays membres grâce à des produits et services générateurs d'information et de connaissances, afin de faciliter la prise de mesures à l'échelle locale, nationale et régionale. {**communication**}

Priorité 2 : Renforcement des capacités

***But* proposé :**

La CCE aidera les gouvernements, le secteur privé et la société civile des trois pays à renforcer progressivement leurs capacités institutionnelles afin d'assurer une saine gestion de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, en particulier au Mexique.

***Objectifs* proposés :**

1. Faciliter la détermination des besoins, des priorités et des possibilités sur le plan institutionnel (en particulier en ce qui concerne le Mexique) en vue d'établir des systèmes intégrés de gestion environnementale.
2. Promouvoir l'éducation et la formation institutionnelles afin de permettre l'émergence d'une meilleure expertise dans le domaine environnemental.
3. Favoriser l'application des lois et des règlements en faisant la promotion d'une gestion intégrée de l'environnement dans une région géographique donnée.

Priorité 3 : Commerce et environnement

***But* proposé :**

Promouvoir des politiques et des mesures qui soient favorables tant à l'environnement qu'au commerce et qu'à l'économie.

***Objectifs* proposés :**

1. **Encourager la coopération afin de favoriser une augmentation du commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique, de façon à appuyer la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, ainsi que son exploitation durable, grâce, notamment, à une meilleure utilisation des approches fondées sur le marché, à une analyse des avantages présentés par l'abolition des barrières commerciales et à la mise en commun de l'information sur le potentiel de marché.**
2. **Promouvoir la collaboration en Amérique du Nord afin de prévoir, de définir et d'aborder les préoccupations relatives à l'environnement, en vue de créer une situation avantageuse sur le plan environnemental, commercial et économique.**
3. **Favoriser une plus grande coordination institutionnelle entre la CCE et la Commission du libre-échange de l 'ALENA dans le cadre du groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, afin de permettre une meilleure compréhension des liens entre le commerce et l'environnement et une cohérence dans les politiques en Amérique du Nord, et ce, à l'échelle nationale et régionale.**

Transition

- **L'année 2005 sera une période de transition pour la CCE, étant donné qu'on passera du *programme de travail actuel* aux *nouvelles priorités*.**
- **Il faut examiner les activités actuelles pour vérifier si elles « cadrent » avec les nouvelles priorités en vue de déterminer lesquelles on doit continuer, lesquelles il faut progressivement cesser et quel est le délai à fixer pour une telle cessation.**
- **Les autres activités de la CCE se poursuivront (communications sur les questions d'application et rapports établis en vertu de l'article 13, par exemple).**

Processus

- **De septembre à décembre, il y aura quatre réunions des représentants suppléants visant à préciser tous les aspects (buts, objectifs, activités) du nouveau programme de travail.**
- **Trois groupes trilatéraux d'experts définiront ces aspects pour chaque secteur prioritaire.**
- **Le CCPM, les CCN, les CCG et le public participeront.**

Prochaines étapes***

- **Nous établissons actuellement des critères pour déterminer les activités et les mesures souhaitables.**
- **Nous amorcerons sous peu des discussions sur les nouvelles initiatives; la transition–c'est-à-dire le passage de l'ancien programme de travail au nouveau–posera des difficultés.**
- **Les décisions relatives aux projets devront être prises de façon cohérente et rigoureuse.**

Conclusion

- **Nous avons entamé un processus qui vise à doter la CCE d'un programme de coopération plus ciblé, axé sur les résultats et efficace.**
- **Nous maintenons notre engagement à l'égard de la CCE en tant que principal outil de coopération trilatérale en matière d'environnement.**
- **Faites-nous connaître, d'ici le 12 novembre, vos commentaires sur les questions suivantes :**

  1) **À quel égard la CCE peut-elle avoir le plus d'influence au cours des cinq prochaines années?**

  2) **Quelles devraient être ses priorités?**